



ACCUEIL CENTRALISÉ

ACCUEIL SANTÉ ET PSYCHOSOCIAL

L'accueil centralisé est la porte d'entrée principale pour les partenaires communautaires. Elle permet de référer un citoyen, avec son consentement, à un service en santé et services sociaux du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

Suite à la réception de la demande à l'accueil centralisé, une préanalyse est effectuée. Selon le besoin prioritaire ciblé, cette demande est ensuite transmise au guichet approprié :

- Guichet d'accès pour les personnes en perte d'autonomie (GAPPA)
- Guichet déficience physique motrice (DP motrice)
- Guichet d'accès en santé mentale (GASMA)
- Guichet d'accès en déficience intellectuelle (DI) et trouble du spectre de l'autisme (TSA) et déficience physique sensorielle (DP sensorielle)
- Guichet des services psychosociaux généraux (SPG)
- Guichet d'accès intégré jeunesse (GAIJ) *

Modalités de référence (pour les intervenants)

En remplissant [le formulaire de référence de l'accueil centralisé](#) et en l'acheminant par courriel à l'adresse suivante : accueilcentralisepdi.cemtl@ssss.gouv.qc.ca. L'accueil centralisé fera suivre la référence vers le Guichet approprié.

**Le Guichet d'accès intégré jeunesse (GAIJ) a également une porte d'entrée unique. Les demandes reçues via l'accueil centralisé et qui concernent les jeunes et leur famille seront réorientées au GAIJ. Il est possible pour les partenaires communautaires de référer directement au GAIJ. Voir section GAIJ du document principal.*